

Extrait de casier judiciaire (anciennement certificat de bonne vie et moeurs)

Il existe 3 modèles d'extrait de casier judiciaire :

Modèle art. 595 CICr (classique)

Modèle art. 596 al 1 CICr (spécifique à certains types d'activités)

Modèle art. 596 al. 2 CICr (spécifique pour accéder à une activité qui relève de l'éducation, de la guidance psycho-médicosociale, de l'aide à la jeunesse, de la protection infantile, de l'animation ou de l'encadrement de mineurs)

Afin de préparer le document et vous faire gagner du temps :

Prendre contact préalablement avec le service :

☎ 083/670.306 ou ✉ stephanie.arnould@publilink.be

1° Donner votre Numéro National (NN au dos de votre carte d'identité)

2° Connaître la destination du document (à quel usage est-il destiné)

3° Connaître le type d'emploi et le secteur d'activité

Venir retirer le document muni de votre carte d'identité

aux heures d'ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h30 ou

le mercredi de 14h à 19h30 (sauf en juillet et août)

Délai d'obtention: selon l'agenda du Parquet

Coût : 3 €

Gratuit dans le cas de:

- Recherche d'emploi/Examen
- Création d'une entreprise
- Demande de bourse d'étude
- Dossier enseignant
- Logement social (SRWL)